

MOT DU MAIRE

Septembre encore très lumineux annonce une reprise de toutes les activités pour notre commune. Parents, enfants et enseignants se sont retrouvés avec bonheur.

Nos services ont eu à cœur de rendre nos locaux accueillants et sécurisés.

Les activités périscolaires, les accueils avant et après classe et les restaurants scolaires ont repris leurs missions.

Le mois de septembre a été aussi festif puisque la fête des flots, le festival rock'n'roll et la journée du patrimoine ont avec beaucoup de succès ponctué cet été prolongé.

Toutes les associations, les commerçants et artisans sont débordants d'énergie, à votre écoute et à votre service. Les bénévoles ont aussi répondu présents.

La rentrée, un moment très agréable, à partager.

Un très grand merci à tous.

Gérard SANTOSUOSSO

NOUVEAUTÉ SUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

LE SAVIEZ-VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ☑ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ☑ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ☑ poser toutes vos questions ;
- ☑ télécharger votre convocation ;
- ☑ changer la date de votre JDC ;
- ☑ demander une exemption ;
- ☑ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ☑ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Il est désormais possible d'organiser sa J.D.C. en ligne après avoir effectué les démarches d'inscriptions obligatoire dès l'âge de 16ans en Mairie

DANS CE NUMERO

- Page 2 à 3 : Travaux
- Pages 4 à 5 : Sécurité
- Page 6 : Intergénérationnel
- Page 7 : Scolaire
- Pages 8 à 9 : Solidarité
- Page 10 : Développement durable
- Page 11 : Environnement
- Page 12 : Elections
- Pages 13 à 14 : Informations
- Pages 15 à 16 : Bulletins d'inscriptions
- Pages 17 à 18 : Associations
- Page 19 : Manifestations
- Page 20 : Contacts

VOIRIE TROUY NORD

Des travaux de sécurisation de la route de Châteauneuf ont eu lieu en août et septembre 2018, avec la mise en place d'un plateau ralentisseur, la reprise du réseau d'eaux pluviales, la réfection des trottoirs côté pair et l'amélioration de la sortie de la rue du Clos des Vents.

D'autres travaux de réfection de trottoirs, de bordures et de réseaux d'eaux pluviales ont eu lieu impasse du Peson et rue Pasteur.

Les travaux ayant eu lieu parfois tôt le matin et ayant nécessité une coupure de circulation de la route de Châteauneuf, la commune remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension.



ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT



Cette année, une 2^{ème} tranche de travaux complémentaires va avoir lieu, vu les réponses favorables des financements demandés auprès de l'Etat (DETR) et de la région (via le fonds Travaux d'Economie d'Energie – TEPCV).

Ces travaux porteront sur la réfection complète du système de chauffage qui date de 1986 avec le remplacement des centrales de ventilation sur air neuf et vicié, la mise en place d'un aérotherme sur la salle des fêtes et le raccordement sur une vanne trois voies alimentée par la pompe à chaleur de la salle de sports.

Des travaux complémentaires de cloisons, de menuiseries, de peinture et de réfection de sols de la grande salle sont également prévus.

Ces travaux sont réalisables en semaine sans aucune gêne pour les utilisateurs de la salle.

La commune remercie les associations pour leur patience, leur compréhension et pour les adaptations nécessaires à l'organisation de leurs manifestations qui se sont déroulées au mieux pour tous.

CHÂTEAU ROZÉ

Une consultation de bureaux d'études spécialisés a été réalisée durant l'été.

Le bureau d'études Crescendo de Châteauroux est chargé d'étudier la faisabilité de plusieurs scénarii d'aménagement du château, en distinguant très clairement les contraintes structurelles et normatives en termes d'accessibilité et de sécurité.

Le cabinet doit rendre ses conclusions pour la fin d'année 2018.

Un levé topographique complet a été réalisé par le Cabinet Expert Metric de Bourges sur l'ensemble du bâtiment. Nous connaissons ainsi les épaisseurs des murs (parfois jusqu'à 40 cm), des planchers (jusqu'à 30 cm), les volumes des pièces, etc.

Les bassins extérieurs ont été sécurisés et mis en valeur par la pose de barrières résistantes et esthétiques pour éviter toute chute dans ces 2 bassins.



ECOLES

L'été est propice à l'ensemble des vérifications réglementaires (sécurité incendie, extincteurs, installations électriques, etc.) réalisées en régie ou par des prestataires extérieures.

Les cours sont nettoyées, les haies sont coupées et les bâtiments font l'objet d'un nettoyage complet.

Des petits travaux de réparations ont aussi lieu sur les gouttières, les toilettes, les sièges, les bureaux, les volets roulants, les rideaux, ... autant de petits chantiers qui mobilisent nos équipes.

Pour les 4 écoles

Des travaux de peinture ont eu lieu par une entreprise spécialisée pour redonner vie à des jeux ludiques dans les cours, pour des récréations réussies.

Les drapeaux et blasons ont été nettoyés pour obtenir un pavage de qualité.

Deux vidéoprojecteurs ont été installés aux écoles du bourg, en partenariat avec le Groupement de Parents d'Elèves qui a offert les matériels, les services municipaux assurant leur mise en place et la pose de nouveaux tableaux.

Voilà un exemple de travail collaboratif réussi entre les associations et la commune.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Les travaux d'élaboration du PLUi se poursuivent à bon rythme en comité technique et comité de pilotage pour la définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui sera présenté prochainement aux instances suivantes :

- 9 octobre 2018 : personnes publiques associées (PPA)
- 5 novembre 2018 : débat en conseil communautaire
- novembre/décembre 2018 : débat (sans vote) dans les 16 conseils municipaux.



Les grands axes du PADD du PLUi de Bourges Plus sont les suivants :

1. - Confirmer le rôle structurant du territoire et de son pôle urbain à l'échelle du Cher et de la Région Centre-Val de Loire
2. - Soutenir le développement économique du territoire et renforcer l'exploitation de ses atouts
3. - Renforcer une attractivité résidentielle complète
4. - Améliorer les dessertes du territoire et les conditions de mobilités durables
5. - Poursuivre la transition écologique et énergétique du territoire, pour un environnement préservé et un cadre de vie de qualité.

ARRÊT DE BUS "TEMPS LIBRE"

Les perturbations intempestives de toutes sortes (gêne à la circulation, nuisances sonores, dégradations des clôtures, etc.) ayant continué, le bureau municipal de Trouy a été obligé de mettre en œuvre ce qui était annoncé dans le Bien Vivre à Trouy n° 75 du 4ème trimestre 2017, à savoir de demander le retrait de l'abri bus à Agglobus et de le remplacer par un totem.

La municipalité est désolée d'avoir été contrainte de prendre cette décision mais il n'y avait pas d'autre alternative satisfaisante pour ramener la sérénité dans ce secteur.



Lutte contre la conduite sans assurance : bientôt un fichier des véhicules assurés (FVA)

Afin de lutter contre la conduite sans assurance, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 avait prévu la création d'un fichier des véhicules assurés (FVA) devant permettre aux forces de l'ordre de détecter plus facilement les véhicules non assurés en circulation.

C'est donc dans cette optique que le décret concernant la mise en place et l'alimentation de ce type de fichier a été publié au *Journal officiel* du 24 juillet 2018.

Ce fichier qui sera géré par l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira) contiendra un certain nombre d'informations portant sur les contrats souscrits par les assurés :

- immatriculation du véhicule ;
- nom de l'assureur ;
- numéro du contrat avec sa période de validité.

L'ensemble de ces données seront mises à la disposition des policiers et des gendarmes à partir du 1^{er} janvier 2019.

À ce jour, 700 000 personnes rouleraient sans assurance selon les chiffres de l'Observatoire interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Rappel : la souscription d'un contrat d'assurance véhicule est obligatoire pour tout véhicule en circulation. Le fait de mettre en circulation un véhicule sans l'avoir assuré est un délit puni par une amende de 3 750 € pouvant être assortie de peines complémentaires (suspension du permis, immobilisation du véhicule...).



LE MONOXYDE DE CARBONE



Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone (voir le Bulletin de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone). La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations de chauffage.

Veillez à une bonne ventilation, aérez tous les jours, **pendant 10 mn** même s'il fait froid et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde, les bons gestes de prévention aussi. Ce gaz est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

Placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments.

Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Rodéos à moto : des sanctions plus dissuasives

La lutte contre les rodéos motorisés, dits rodéos sauvages ou rodéos urbains fait, avec la loi du 3 août 2018, l'objet d'un nouveau cadre juridique visant à prévenir et réprimer ces pratiques dangereuses.

Que dit la loi ?

La nouvelle loi vise les comportements compromettant délibérément la sécurité ou la tranquillité des usagers de la route.

- Elle punit d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'adopter, au moyen d'un véhicule terrestre à moteur, une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres constituant des violations d'obligations de sécurité ou de prudence prévues par le code de la route, dans des conditions qui compromettent la sécurité des usagers de la route ou qui troublent la tranquillité publique.
- Les peines sont portées à 2 ans d'emprisonnement et à 30 000 € d'amende lorsque les faits sont commis en réunion.
- Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende :
 - o Lorsque la personne a fait usage de stupéfiants ou lorsqu'elle a refusé de se soumettre aux vérifications prévues destinées à l'établir ;
 - o Lorsque la personne a fait usage d'alcool ou lorsqu'elle a refusé de se soumettre aux vérifications ;
 - o Lorsque le conducteur n'était pas titulaire du permis de conduire ou que son permis a été annulé, invalidé, suspendu ou retenu.

Les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende en cas de cumul d'au moins deux des circonstances précitées.

Par ailleurs, cette loi crée un délit d'organisation, d'incitation et de promotion des rodéos motorisés puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Des peines complémentaires sont également prévues :

- La confiscation obligatoire des véhicules ayant servi à commettre les infractions, sauf décision motivée de la juridiction de jugement ;
- La suspension du permis de conduire pour une durée de 3 ans au plus ;
- L'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant 3 ans au plus ;
- Une peine de travail d'intérêt général ;

Une peine de jours-amende (qui consiste à verser au Trésor une somme dont le montant résulte de la fixation par le juge d'une contribution quotidienne pendant un certain nombre de jours) ;

L'interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux pour la conduite desquels le permis de conduire n'est pas exigé, pour une durée de 5 ans au plus ;

L'obligation pour la personne d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

L'immobilisation du véhicule (le fait de laisser le véhicule sur place ou à proximité du lieu de constatation de l'infraction) peut être prescrite.

Sur Trouy, beaucoup trop de jeunes pratiquent ce genre de conduite à la Trouée Verte et dans d'autres quartiers de Trouy. Nous appelons les parents à la vigilance. Des signalements à la police sont faits régulièrement.



MISSION ARGENT DE POCHE " JE M'INVESTIS POUR TROUY "

Par ces nombreuses manifestations (thés dansants, bourses, vide-greniers, marché de Noël), le monde associatif avec ses bénévoles dynamise notre commune.

Afin de soutenir ces associations, la Municipalité à travers le dispositif « je m'investis pour Trouy » mis en place depuis 2013, met à leur disposition des jeunes de la commune pour leur apporter une aide.

Mais au-delà de cette aide, il s'agit surtout de donner l'opportunité aux jeunes de notre cité, âgés de 16 à 17 ans, de découvrir le fonctionnement de leur commune et de s'investir pour elle tout au travers d'actions citoyennes et solidaires.

Les missions durent 3 heures et sont récompensées à hauteur de 15 €.

Ces missions favorisent également le contact avec les jeunes et un échange intergénérationnel très appréciés par nos associations.

Pour continuer à développer ces missions, la Municipalité lance un appel à candidature.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce dispositif, les dossiers sont à retirer au service accueil de la mairie (place du 8 mai 1945) ou à télécharger sur le site internet de la Ville (www.villedetrouy.fr) dans la rubrique Informations.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Anne THANG au 02.48.64.78.14.



ATELIERS SENIORS

Jeux de société et tricot : aux préfas de l'ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) le **1^{er} et le 22 octobre, les 5 et 19 novembre, le 3 décembre**.

A noter

- L'atelier tricot fonctionne toujours avec succès. A ce jour, il a été remis au Secours Populaire 172 couvertures et 20 écharpes ainsi qu'une vingtaine de couvertures plus petites à la SBPA de Marmagne.
- **Prochain bistrot-tricot** le lundi **8 octobre à 14h30** chez Denise (bar Le Saint-Michel).
- Nous récupérons toujours les restes de laine.

Dans le **cadre « intergénération »**, prévoir une photo d'un enfant avec son papy ou sa mamie ou les deux. La photo sera ensuite plastifiée puis attachée à un arbre mis en place par la municipalité. Apporter vos photos au Centre de Loisirs.

Le **25 novembre à partir de 16h** à l'église : Legrand Menestrel nous offrira le 3ème volet des aventures d'Enguerrand consacré à Jacques-Cœur, mêlant faits historiques à travers une histoire inventée par la troupe.



« **Réfléchissez-vous ?** », campagne organisée par la Prévention MAIF qui a pour objectif de mener une grande action de prévention auprès de l'ensemble des usagers piétons et cyclistes, au sujet de la nécessité d'être visibles de nuit, message particulièrement important au moment du passage à l'heure d'hiver.

⇒ Départ du Préfa de Trouy bourg, le **6 décembre à partir de 17h30** pour une petite balade explicative d'une heure environ.

Renseignements au 02 48 64 78 78

Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook en tapant « les seniors à Trouy »

RENTRÉE SCOLAIRE

Le jour J est arrivé le 3 septembre à 8h30 pour les 390 enfants fréquentant nos 4 écoles.

Nous constatons avec joie une légère augmentation du nombre total d'enfants inscrits avec 4 élèves supplémentaires par rapport à l'an dernier.

La répartition se fait comme suit

- 69 élèves à la maternelle du Bourg
- 73 élèves à la maternelle du Nord
- 135 élèves à l'élémentaire du Bourg
- 113 élèves à l'élémentaire du Nord

Pour encadrer nos chères têtes blondes, nous avons accueilli 2 nouvelles enseignantes : Mme Lydie Rondelot à la maternelle du Nord et Mme Rachel Langlais qui intervient à la maternelle et à l'élémentaire du Bourg.

Autre nouveauté pour cette rentrée avec la création d'une classe passerelle maternelle qui permet d'accueillir 5 ou 6 enfants de l'IEM de Trouy à la maternelle du Nord pour 2 demi-journées par semaine.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux enseignants ainsi qu'aux nouveaux élèves de notre commune.



GROUPES SCOLAIRES

Ecole Maternelle TROUY Nord "L'Envol"

Place Pauline Kergomard 18570 TROUY

02.48.20.50.17

Directrice : Mme Magalie MARIDET

Ecole Élémentaire TROUY Nord "Les Talleries"

Route de Châteauneuf 18 570 TROUY

02.48.20.03.90

Directeur : Mr Bertrand BELIN

Ecole Maternelle TROUY Bourg "Graine d'artistes"

Place Jean Moulin 18570 TROUY

02.48.64.71.98

Directrice : Mme Agnès ROSE DA COSTA

Ecole Élémentaire TROUY Bourg

Place Jean Moulin 18570 TROUY

02.48.64.71.13

Directrice : Mme Christelle GAUVIN



L'IEM



www.ladapt.net

(Institut d'Education Motrice) de LADAPT Cher organise son 1^{er} marché de Noël le **mercredi 21 novembre 2018, de 14h à 22h**, en ses locaux, route de Châteauneuf à Trouy.

Au programme : stands de vente d'objets de Noël confectionnés par les jeunes, stands gourmands, tombola, restauration sur place, présence du Père Noël, et bien d'autres surprises !!

Entrée gratuite

Renseignements au 02.48.48.01.71



Venez nombreux !!

REPAS ET COLIS AUX AINÉS

Cette année, le traditionnel repas de fin d'année organisé par le C.C.A.S. pour nos aînés aura lieu le **dimanche 2 Décembre** à l'Espace Jean-Marie Truchot.

La distribution des colis se déroulera le **mercredi 12 décembre entre 15H et 17H**

- pour les habitants de **Trouy Bourg**, au **Centre de Loisirs** (1 allée des Anémones)

- pour les habitants de **Trouy Nord**, au **Centre Culturel** (à côté des écoles).



Courant septembre, chaque trucidien, âgé de 67 ans ou plus, a reçu son invitation personnelle à retourner au C.C.A.S.

Si vous êtes concerné par ces festivités et n'avez pas reçu votre questionnaire, nous nous en excusons et vous invitons à contacter Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.

BONS CADEAUX

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. offre des bons cadeaux d'une valeur de 20 € :

- aux enfants placés dans des familles d'accueil trucidiennes (l'attribution est automatique),

- aux personnes avec handicap (**âgées de moins de 67 ans**, reconnues handicapées catégorie C ou 80% d'invalidité) qui auront effectué leur demande auprès de Mme Corinne GATIMEL (02.48.64.78.78) **avant le 30 novembre prochain.**

Pour 2018, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler son action, mais également d'augmenter la valeur de ce bon cadeau qui sera porté à **25 €**.



COLLECTE ALIMENTAIRE

Vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre 2018

En accord avec la Banque Alimentaire du Cher, le C.C.A.S. organise une collecte de denrées alimentaires « non périssables » et de produits de 1^{ère} nécessité à l'épicerie « **Le Panier Sympa** » à Trouy Bourg, les **vendredi 30 novembre** et **samedi 1^{er} décembre**.

La totalité des produits collectés sera redistribuée, tout au long de l'année, à des familles trucidiennes en difficulté.

L'ensemble des membres du C.C.A.S. remercie par avance tous les généreux donateurs qui, par leur geste, même modeste, contribueront à améliorer les colis distribués aux familles, et également M. Saïd TAHOUA, gérant de l'épicerie, pour sa participation.



EQUIPE MOBILE GÉRONTOLOGIQUE TERRITORIALE DU CHER (EMGT 18)

Vous avez dans votre entourage une personne âgée de plus de 60 ans qui est isolée, qui se sent plus fatiguée depuis quelques temps, qui se plaint de perte de mémoire, ... L'EMGT 18 peut prendre contact avec elle pour effectuer, **avec son accord**, un dépistage complet et gratuit qui sera transmis à son médecin traitant.



Ce bilan a pour objectif de prévenir les risques de dépendance et permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible en orientant la personne vers les dispositifs les plus adaptés à ses besoins.

Pour solliciter une intervention de l'EMGT 18, il vous suffit de compléter un petit questionnaire à votre disposition au C.C.A.S., en Mairie ou sur le site de la Ville de Trouy ou bien de contacter le **02.48.48.47.51**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le 12 juin dernier, Madame Béatrice RATELET a été nommée par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S., suite à la démission de M. Laurent GOSCINSKI.

La nouvelle composition du conseil d'administration est donc la suivante :

Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Président

5 membres élus parmi les conseillers municipaux : Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président
Monsieur Pascal GOUDY, Madame Anne MICHALEUVIEZ, Madame Béatrice RATELET, Madame Sophie SARIAN

5 membres, représentants d'associations, nommés par le maire,

Monsieur Johannes BOONMAN, représentant de la MSA, **Monsieur François MILLET**, représentant de l'Association des Paralysés de France,, **Madame Nathalie NERON**, représentant de Facilavie, **Madame Annick PHILIZOT**, représentant de l'Age d'Or Trucidien, **Madame Agnès SZWIEC**, représentant de l'UDAF

L'OPÉRATION 1 PILE = 1 DON AU PROFIT DU TÉLÉTHON CONTINUE

Pour chaque tonne de piles récupérées, 250 euros sont reversés au profit de l'AFM-Téléthon pour la recherche médicale.

Les tonnes collectées sont, d'autre part, recyclées et servent à la fabrication de nouvelles piles, batteries et objets usuels en métal.

Cette opération d'envergure nationale est porteuse de sens car elle combine protection de l'environnement et aide à la lutte contre les maladies génétiques rares.

Merci de déposer les piles en Mairie.



OPÉRATION "ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET NOS VILLAGES"

A l'occasion des journées européennes du patrimoine qui se sont déroulées par un temps radieux, les truciens et autres visiteurs ont eu l'occasion de voir ou revoir, sur le parvis du Château Rozé, la magnifique exposition de 16 panneaux informatifs prêtée par l'association Nature 18.

L'interdiction de l'usage des pesticides sur les espaces publics depuis le 1er janvier 2018 a pour conséquence le développement de la végétation spontanée et c'est tant mieux !

Tant mieux pour la biodiversité, tant mieux pour notre environnement et tant mieux pour notre santé.

Les herbes folles, contenues, ne dégradent pas notre qualité de vie, bien au contraire !

Abandonner les pesticides et laisser les herbes folles entrer en ville raisonnablement, c'est préserver un cadre de vie sain et agréable.

Un bilan de l'opération sera réalisé à l'automne 2018 avec l'association Nature 18 et la Chambre d'agriculture qui nous ont accompagnés dans cette démarche.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Le déploiement de la fibre optique sur la commune se poursuit à un rythme soutenu.

Il se réalise de la façon suivante :

- En « enterré » lorsque la rue a ses réseaux déjà enfouis : la fibre optique est passée dans les fourreaux existants
- En « aérien » lorsque la rue n'a pas ses réseaux enfouis (présence de poteaux).

Dans ce cas, 3 possibilités :

- Les poteaux bois « Orange » peuvent, après une étude ingénierie, supporter le déploiement des nouveaux câbles : le déploiement est envisagé (il nécessitera l'utilisation d'une nacelle)
- L'ingénierie montre que les poteaux « Orange » sont saturés : une étude est faite avec Enedis (poteaux bétons) pour s'appuyer sur leurs poteaux
- L'ingénierie montre que les poteaux Orange et Enedis sont saturés : on va envisager l'implantation de nouveaux poteaux bois pour supporter le câble fibre optique (validé avec la commune).

A ce jour, près de 900 logements sur Trouy sont éligibles au raccordement de la fibre optique (**maisons de couleur Orange sur le site « reseaux.orange.fr »**). Chaque concitoyen est invité à consulter ce site pour connaître l'état d'avancement de la fibre dans son secteur.

110 logements sont "non adressables", c'est-à-dire qu'ils nécessitent des travaux de génie civil.

Le déploiement va se poursuivre en 2019 et jusqu'à fin 2020 ou, normalement, toute l'agglomération de Bourges sera fibrée.

Orange nous a précisé avoir "mis la pression" sur ses prestataires pour que le calendrier prévisionnel soit respecté. Les élus n'ont pas manqué d'attirer l'attention de l'opérateur orange sur l'impatience ressentie dans certains secteurs et notamment Chemin des Mondors, route de Saint Amand, les Vallées Froides, chemin du Gros Buisson, le Pontet....

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Personnes âgées de plus de 70 ans, femmes veuves, personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de santé sur présentation d'un justificatif).

Lundi 12 novembre à Trouy Nord
Jeudi 15 novembre à Trouy Bourg



RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Personnes âgées de plus de 70 ans, femmes veuves, personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de santé sur présentation d'un justificatif).

La réinscription se fait automatiquement chaque année, il est donc inutile de s'inscrire si vous l'avez déjà fait.

Rappel : les objets encombrants doivent être déposés devant le domicile la veille du ramassage

RAMASSAGE le lundi 8 octobre

La pérennité de ce service est liée à la bonne volonté de chacun.



NETTOYAGE DES TROTTOIRS Chacun de nous est tenu de le faire



Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, herbes folles,...

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement. Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser. Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			

RÉFORME DES MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, réforme le système en place et instaure un Répertoire Electoral Unique (REU), dont la tenue est confiée à l'Insee et qui met fin au principe de révision annuelle des listes électorales.

Cette réforme, qui aura pour but d'éviter les inscriptions des électeurs en doublon dans plusieurs communes, **entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain.**

Ce qui change

L'électeur n'aura plus de date butoir au 31 décembre de l'année n – 1 (**à compter de 2019**) pour s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune. Cette démarche pourra être accomplie tout au long de l'année, avec des dates butoir en cas de scrutins.

Période de transition

Les commissions administratives actuelles se réuniront pour la dernière fois cette année du **1^{er} septembre 2018 au 9 janvier 2019 au plus tard**, afin d'instruire les demandes d'inscriptions et les radiations de l'année 2018.

Les électeurs français, arrivés dans leur nouvelle commune au cours de l'année 2018, ont donc jusqu'au 31 décembre 2018 pour s'inscrire sur la liste électorale, avant les changements.

De même, les dispositions applicables aux électeurs ayant acquis la nationalité française, les électeurs ayant recouvré leur droit de vote au cours de l'année 2018, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans depuis 1^{er} mars 2018 et les électeurs décédés entre le 1^{er} mars 2018 et le 31 décembre 2018 restent inchangées.

NB : la mairie de TROUY sera ouverte le lundi 31 décembre 2018, uniquement de 9h à 12h.

Cartes électorales

Cette réforme nécessitera la renumérotation de l'ensemble des électeurs de la commune et donc l'édition d'une nouvelle carte électorale pour chaque électeur.

Cette carte portera une nouvelle mention, il s'agit de l'identifiant national d'électeur. Elle sera adressée à compter du 1^{er} avril 2019.

Cas spécifique à l'année 2019

Le 26 mai 2019, auront lieu les élections européennes.

Ce scrutin sera donc régi par le nouveau système.

La date limite d'inscription sera fixée au dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin, **soit le 31 mars 2019.**

En conséquence, les électeurs arrivés sur la commune, ainsi que les électeurs ayant acquis la nationalité française, les électeurs ayant recouvré leur droit de vote et les jeunes ayant atteint l'âge **entre le 1^{er} janvier 2019 et cette date**, pourront s'inscrire sur la liste électorale.

Le 31 mars 2019 étant un dimanche, une permanence en mairie sera mise en place, uniquement pour ces inscriptions, le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h.

Les électeurs français inscrits sur une liste consulaire à l'étranger

La possibilité d'inscription simultanée sur les listes électorales municipales et consulaires pour les français établis hors de France sera supprimée.

Les électeurs en situation de double inscription ont ainsi jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits.

À défaut, ils seront radiés automatiquement de la liste électorale communale et resteront inscrits sur la liste consulaire.

Les listes électorales complémentaires

Cette réforme s'applique également aux listes électorales complémentaires sur lesquelles sont inscrits les électeurs européens participant aux élections municipales et européennes.

DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Afin de ne plus être démarché par téléphone, inscrivez vous sur la liste d'opposition du démarchage téléphonique BLOCTEL sur le site www.bloctel.gouv.fr, si toutefois cela persiste, vous pouvez indiquer le nom de l'entreprise ainsi que le téléphone, la date et heure de l'appel sur l'espace de réclamation en ligne. Ces signalements sont exploités par la D.G.C.C.R.F. qui sanctionne ces entreprises indélicates.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur la liste rouge ou orange de votre opérateur téléphonique.

Attention à vos messages internet, ne donnez pas vos numéros de compte car systématiquement c'est une arnaque, ne répondez pas à une adresse que vous ne connaissez pas ou qui vous paraît étrange.

TÉLÉPHONE PORTABLE AU PRIMAIRE, COLLÈGE ET LYCÉE : QUE DIT LA NOUVELLE LOI ?

Le portable dans les établissements scolaires, c'est fini ? La loi n° 2018-698 du 4 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire est effective depuis la rentrée scolaire 2018.

Dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les établissements et pendant toute activité liée à l'enseignement se déroulant à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances liées à un usage pédagogique spécifique encadré par les professeurs et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise.

Dans les lycées

C'est le règlement intérieur de chaque établissement qui pourra interdire l'utilisation du téléphone dans toute ou partie de l'enceinte de l'établissement ainsi que pendant les activités se déroulant à l'extérieur, et qui précisera les modalités d'application de cette interdiction. Celle-ci n'est pas applicable aux élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant.

Le non-respect de ces règles peut entraîner la confiscation de l'appareil par le personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance, le règlement intérieur fixant les modalités de la confiscation et de la restitution. La loi donne ainsi une base juridique à la confiscation des téléphones portables.

A savoir : le règlement intérieur de l'établissement est remis aux élèves le jour de la rentrée. C'est à eux et à leurs parents de vérifier ce qu'il indique à propos du téléphone portable.

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Le passage à l'heure d'hiver se fera dans la nuit du **samedi** 27 octobre au **dimanche** 28 octobre 2018.

Les montres retardent d'une heure.

A 3h du matin, il sera 2h.

Une heure de plus = une heure de sommeil gagnée !



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Que vous soyez salarié, retraité, indépendant ou titulaire de revenus fonciers, à compter du 1er janvier 2019, vous paierez votre impôt au moment où vous percevrez vos revenus et non plus l'année suivante.

Pour en savoir plus, regardez la vidéo qui vous explique la réforme en 2 minutes sur impots.gouv.fr

Vous trouverez également des réponses à toutes vos questions sur le site prelevementalasource.gouv.fr.



LA PAROLE AUX TRUCIDIENS

Mme Leduc, trucidienne, propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix plus attractifs.

Vous pouvez la contacter pour réserver votre futur livraison au 06.03.41.23.80 ou M. Quillet au 06.87.86.14.85 pour la commande de cet automne.

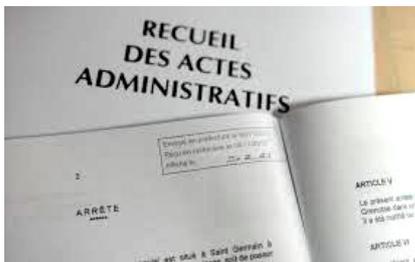
La Mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.

VOLS AU CIMETIÈRE

Des administrés se sont plaints de vols de fleurs, de jardinières. Nous avons constaté que les arrosoirs et les outils disparaissent régulièrement du cimetière.

Merci de bien vouloir respecter ce lieu et laisser sur place en cas d'utilisation les matériels qui sont mis à votre disposition.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il peut être consulté à l'accueil de la mairie de Trouy et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et peut également être consultable et téléchargeable sur le site www.villedetrouy.fr.

TERRAINS DE TENNIS

Les courts de tennis sont ouverts à la population les mercredis et les dimanches de 8h à 20h (pas besoin de réserver).

Il est bien entendu que les terrains sont conçus pour pratiquer du tennis et non du football ou du cross. Aucun engin n'est autorisé dans l'enceinte (vélo, scooter, ...).

Nous comptons sur le sens civique de tous.





SOIRÉE BEAUJOLAIS

La Municipalité de Trouy

en partenariat
avec la Boulangerie Jacob, la Charcuterie traiteur Papin,
l'Épicerie Panier Sympa et l'association des ASSMAT

vous invitent

le vendredi 16 novembre 2018 à 19h30
à l'Espace Jean-Marie Truchot à Trouy Bourg

à la soirée Beaujolais

animée par Régis Animation

Entrée gratuite

Restauration sur place sur inscription

(coupon réponse au dos)

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Soyez nombreux à égayer nos rues cet hiver

Décorez votre maison tout en privilégiant les ampoules basse consommation.
Inscrivez-vous pour le plaisir de tous (guirlandes de lumière, lampions, Pères Noël,
traîneaux, ...).



Le jury passera entre le 14 et le 17 décembre 2018 et de nombreux lots seront à gagner.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site villedetrouy.fr, rubrique manifestations.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions hors délais ne seront pas prises en compte.



(coupon réponse au dos)

SOIRÉE BEAUJOLAIS

inscription à retourner en Mairie **avant le 3 novembre 2018**
suivant les places disponibles

Nom.....

Adresse.....

Tél (en cas d'annulation)

Nombre de Personnes

(Si vous vous inscrivez avec un groupe, merci de ne pas vous inscrire individuellement)

Assiette de cochonnaille (terrines Forestière, boudin noir, saucissonnade, galantine de chevreuil) **3,00 € x.....**

Crottin 1,00 € x.....

Gland 1,80 € x.....

Petit pain 0,35 € x.....

Le prix de la bouteille de Beaujolais sera indiqué sur place

Paiement sur place

Mairie de Trouy, Place du 8 mai 1945, 18570 Trouy - Tél : 02.48.64.78.18 - Fax : 02.48.64.74.96 - Site : villedetrouy.fr

CONCOURS MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription 2018
à retourner en Mairie au plus tard le **10 décembre 2018**

Nom, Prénom.....

Précisez âge **si enfant**.....

Adresse.....

Tél

Décor de jour

ou

Décor de nuit

Rayer la mention inutile
Il ne sera pris en compte qu'un seul choix

Formation 2018 au jardinage maraîcher et aux pratiques respectueuses de l'environnement

Formation : le samedi matin, de 8h30 à 12h, du 22 septembre au 27 octobre 2018, soit 6 samedis consécutifs

La formation s'adresse à toute personne adulte ou d'au moins 15 ans, ayant peu ou pas de connaissances pratiques en culture de légumes et ayant un jardin ou marais disponible ou en projet

Lieu : Bourges, – à la maison des associations, 28 rue Gambon ou à Entraide Berruyère, 8 rue Galilée et en jardin ou marais

Organisation :

l'association « les jardiniers solidaires », jardiniers expérimentés *

Références : 4 stagiaires formés en 2013 ; 7 en 2014 ; 11 en 2015 ; 21 en 2016, 38 en 2017 et 16 stagiaires au printemps 2018, soit un total de 97 hommes et femmes.

* 4 marais partagés en 26 parcelles ; plusieurs jardins et marais créés ou remis en culture après friche

Objectifs

- Remettre en culture son jardin, loué ou acheté, même en mauvais état

- Organiser son calendrier de travail selon la météo et l'état du sol
- Apprendre et pratiquer les techniques de jardinage les plus respectueuses de l'environnement (bio)
- Utiliser les outils à main et le matériel motorisé dans de bonnes conditions et en sécurité
- Produire ses premiers légumes et planifier ses productions futures selon ses besoins et ses disponibilités

Formation en salle et en jardin

- pour 15 stagiaires au maximum
- avec un suivi assuré pendant un an, gratuitement
- avec possibilité d'emprunter livres et outils (motobineuse, broyeur, élagueur, taille-haie,...)
- avec la possibilité de partager ou louer un jardin ou marais, et des outils, à l'issue de la formation

Participation aux frais : 29 € + adhésion de 6 € à l'association

Partenaires : Entraide Berruyère, la ville de Bourges

Programme détaillé, renseignements et inscription :

Association « les jardiniers solidaires »-

Maison des associations – 28 rue Gambon – 18000 Bourges

lesjardinierssolidaires@orange.fr—Téléphone : 06 51 72 96 18 ou 02 48 64 72 75



Lucile vous propose à son domicile des cours de cuisine basés sur la simplicité, le partage, l'écoute et la convivialité.

« Manger mieux pour vivre mieux »

Autour de recettes simples, originales et de saisons, elle vous fera découvrir les bases d'une cuisine saine et goûteuse.

Ces ateliers sont un moment de plaisir, de rencontre, de partage et d'échange. Que l'on aime cuisiner ou pas, ils s'adressent à tous.

Pour que chacun puisse s'exprimer et cuisiner, les ateliers sont composés de 4 personnes maximum.

Un atelier dure environ 2h30, coût de l'atelier 35 euros, (on emporte ce que l'on a cuisiné) ou 45 euros repas inclus. Le repas permet d'échanger et de discuter sur la cuisine ou tout autre sujet...

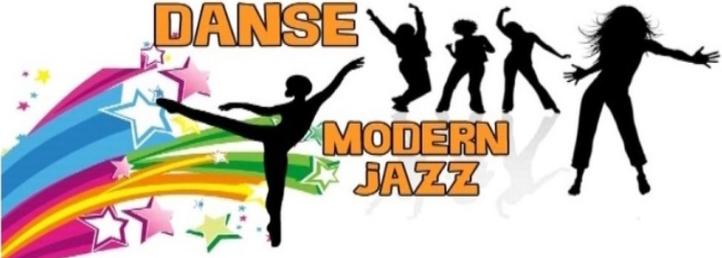
Pour plus d'information, vous pouvez contacter Lucile par mail : ou par téléphone, ou visiter son site internet (coordonnées ci-dessous)

Lucile Carré : 06 26 35 58 56

lesateliersdelucile@gmail.com

Site : <https://lesateliersdelucile.wixsite.com/lucile>

Nouveauté sur TROUY Bourg par le GPE

DANSE

MODERN JAZZ

Les lundis de 18h à 19h pour les enfants de 10 à 14 ans
 Les mercredis de 14h30 à 15h30 pour les enfants de 7 à 9 ans et
 15h30 à 16h30 pour les enfants de 4 à 6 ans

Salle Multisports
 Renseignements au 06.40.59.34.20

**BOURSE AUX
 VETEMENTS
 ENFANTS**

AUTOMNE-HIVER
 Vêtements et puériculture

SAMEDI 6 OCTOBRE
9H - 17H
 SALLE DES FÊTES
 TROUY BOURG

Contactez-nous : gpe Trouybourg@outlook.fr
 06.40.59.34.20




Association Trouy Temps Libre

**Samedi
 20 octobre
 2018**
 à partir
 de 19 heures
 Espace J.M.Truchot

**Menu à 21€
 apéro compris**

LES ANNEES BRASSENS

DINER SPECTACLE
 animé par
Claude ABBASCO




Renseignements
 et réservations
 06 19 75 37 45
 06 24 14 16 83

Association **TROUY**
 temps libre
 e-mail : trouytempslibre@free.fr
<http://trouytempslibre.free.fr>

Ne pas jeter sur la voie publique

music master
 cours de musiques actuelles

Simple curiosité
 Besoin de challenge
 Envie de vous amuser
 Ambition de future star
 Jouez dès les premiers cours !

**GUITARE
 BATTERIE
 BASSE
 PIANO
 VIOLON
 CHANT**

contacts:
 guitare(2 profs):06 45 51 70 81
 06 26 72 78 32
 batterie: 06 81 56 78 60
www.acrobat.fr
 basse: 06 14 68 29 92
 piano et violon: 06 06 69 96 93
 chant: 06 06 72 12 94

2 avenue Roland Garros - 18570 TROUY
 Inscriptions directement auprès des professeurs.



ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

- 6 **octobre** Bourse aux vêtements, Groupement de Parents d'Élèves
- 7 Thé dansant, Trucydanse
- 20 Soirée, Georges Brassens, Trouy Temps Libre
- 21 Thé dansant, Age d'Or
- 27 Dîner dansant, AAAEMD
- 28 Thé dansant, Comité des fêtes



- 3 **novembre** Concert, Les Compagnons de Choeur
- 4 Thé dansant, Espoir Trucydien
- 11 Repas et Thé dansant, Municipalité et FNACA
- 16 Soirée Beaujolais, Municipalité et commerçants
- 17 Théâtre, UNC AFN
- 18 Thé dansant, Musica Danse
- 23 Remise de l'arbre de bienvenue aux nouveaux arrivants
- récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries
- 24 et 25 Marché de Noël, La Ruche de Trouy

- 2 **décembre** Repas des aînés
- 7 Téléthon, Municipalité
- 9 Thé dansant, Entente des Marcheurs
- 16 Thé dansant, AAAEMD
- 31 Réveillon, Trouy Temps Libre



AUTRES LIEUX

Mairie



- Mardi 16 octobre**, 18h30, Commémoration, Hommage au soldat inconnu de la guerre d'AFN
- Mardi 13 novembre** : 18h30, Conseil Municipal
- Mercredi 5 décembre**, 18h30, Commémoration, Hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc
- Mardi 11 décembre** : 18h30, Conseil Municipal
- Jeudi 20 décembre** : Remise des récompenses pour le concours des maisons décorées de Noël

Centre culturel

- Samedi 17 novembre**, Bourse aux jouets, Groupement des Parents d'Elèves





MAIRIE DE TROUY

Place du 8 mai 1945
18570 TROUY

Tél. : 02.48.64.78.18
Fax : 02.48.64.74.96

mail : mairie@ville-trouy.fr
Site : villedetrouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi 9h à 17h

Fermetures exceptionnelles

Novembre : vendredi 2 novembre 2018.
Décembre : les après-midi des lundis 24 et 31 décembre 2018.

En cas d'urgence (décès), contactez l'astreinte
au **06.82.30.92 02**

**BIBLIOTHÈQUE
LE JARDIN DES MOTS**

3 rue du 19 mars 1962
18570 TROUY

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi 17h à 19h
Mercredi 15h à 18h
Samedi 10h à 12h

**CENTRE DE LOISIRS
RIBABELLE**

1 allée des Anémones
18570 TROUY

Tél : 02.48.64.73.58
mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Pas de Centre de Loisirs
pour les vacances de Noël

MAIRIE ANNEXE

Route de Châteauneuf
18570 TROUY
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture
Mercredi de 13h30 à 17h

**RELAJ ASSISTANTES MATERNELLES
POMME D'API**

1 allée des Anémones
18570 TROUY
Tel 02.48.64.78.79
mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h 12h et 14h 16h
Vendredi 8h 12h

Accueil Ateliers d'éveil
Lundi 9h 11h
Vendredi 9h 11h

C.C.A.S.

1 allée des Anémones
18570 TROUY

Tél. 02.48.64.78.78
mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h